



## **ESPACE RÉGIONAL D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE DE LANAUDIÈRE**

OFFRIR L'ACCÈS AUX ENTREPRENEURS À UN BASSIN D'EXPERTS,  
D'OUTILS ET DES SERVICES ADAPTÉS SUR LE PLAN DE  
L'INNOVATION, DE LA CONCERTATION ET DU RÉFÉRENCIEMENT  
EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES ORGANISMES PARTENAIRES

**APPEL DE PROJETS EN INNOVATION - 2022**

## Table des matières

MISE EN CONTEXTE.....	3
1.0 APPEL DE PROJETS .....	3
1.1 PROJETS ADMISSIBLES .....	3
1.2 DEMANDEURS ADMISSIBLES .....	4
1.3 DEMANDEURS NON ADMISSIBLES.....	4
1.4 DÉPENSES ADMISSIBLES.....	4
1.5 DÉPENSES NON ADMISSIBLES.....	4
1.6 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS.....	5
1.7 MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE.....	5
1.8 MODALITÉS DE PAIEMENT .....	6
1.9 ÉCHÉANCIERS DE L'APPEL DE PROJETS .....	6
1.10 QUESTIONS ET ENVOI DU FORMULAIRE DE DEMANDE.....	7
ANNEXE 1 .....	8
ANNEXE 2 .....	13

## MISE EN CONTEXTE

L'Espace régional d'accélération et de croissance (ERAC) de Lanaudière est propulsé par Lanaudière économique depuis 2018. L'ERAC de Lanaudière fut le premier Espace régional d'accélération et de croissance à être signé au Québec. Il fait maintenant partie des 18 Espaces régionaux d'accélération et de croissance, soutenus financièrement par le **ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie**, offrant des services dans toutes les régions du Québec.

Les ERAC font partie intégrante de la *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027* et du *Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025* du gouvernement du Québec.

Les ERAC sont reconnus comme des lieux de convergence, d'animation, de concertation, de veille, de réflexion et d'intervention collaboratives entre les milieux des affaires, académique et gouvernemental pour encourager et soutenir l'innovation et favoriser la croissance dans les entreprises.

Les ERAC vise, notamment, à offrir l'accès aux entrepreneurs à un bassin d'experts, d'outils et des services adaptés aux réalités régionales et territoriales, entre autres, sur le plan de l'innovation en complémentarité avec les organismes partenaires. Ils offrent aussi un accompagnement spécialisé de deuxième ligne visant à accroître la valeur, la qualité et la portée de l'offre de services d'encadrement d'affaires et de soutien aux entrepreneurs.

## 1.0 APPEL DE PROJETS

L'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière lance un appel de projets visant à offrir l'accès aux entrepreneurs de Lanaudière à un bassin d'experts, d'outils et des services relativement à l'innovation.

Le déploiement de cet appel de projets est réalisé en complémentarité avec les services ou organismes mandataires du développement économique des municipalités régionales de comté (MRC) de Lanaudière et des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) de Lanaudière.

### 1.1 PROJETS ADMISSIBLES

Les projets acceptés doivent se situer en amont de la réalisation d'investissements dans l'entreprise ou d'apport de projets d'importance en innovation. L'aide financière est accordée à des projets d'analyse, d'étude, de définition de stratégies, ou encore de démarche de transfert de connaissance (formation, cohorte, coaching) au dirigeant et personnel clé, dans de nouvelles compétences spécialisées favorisant l'innovation dans l'entreprise ou le groupe.

En lien avec la priorité accordée à l'intégration de pratiques innovantes dans les entreprises, l'Espace d'accélération et de croissance de Lanaudière supportera :

- Des études de marché ou de la R&D sur de nouvelles opportunités innovantes (produits à valeur ajoutée, innovants);
- Des services de R&D pour des produits innovants;
- Des activités de sensibilisation, de formation à l'innovation, d'utilisation de nouvelles technologies, etc.

- Des services d'accompagnement pour des startups innovantes et/ou avec potentiel de développement ;
- Des services ou études de marché, pour définir une stratégie et/ou modèle d'affaires innovant ou faisant appel aux nouvelles connaissances et technologies (incluant les startup);
- Des projets d'analyse technique, d'optimisation des opérations ou procédés ou de commercialisation ;
- Toute autre étude ou démarche préliminaire requise pour supporter la direction de l'entreprise en vue de l'intégration de pratiques innovantes dans son modèle d'affaires pour accélérer son innovation.

### 1.2 DEMANDEURS ADMISSIBLES

Les demandeurs admissibles pouvant répondre à l'appel de projets sont :

- Entreprises privées (bien que le secteur manufacturier sera priorisé, d'autres secteurs seront acceptés, ex. : commerce)
- Entreprises d'économie sociale disposant de leur principale place d'affaires dans l'une des MRC de Lanaudière ;

### 1.3 DEMANDEURS NON ADMISSIBLES

Les demandeurs jugés inadmissibles dans le cadre du présent appel de projets sont :

- Tout organisme recevant déjà une aide financière du ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- Un OBNL;
- Une municipalité régionale de comté (MRC);
- Une Société d'aide au développement d'une collectivité;
- Une chambre de commerce.

### 1.4 DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation du projet et effectuées au Québec pour les entreprises de Lanaudière. Les dépenses admissibles devront avoir été **engagées avant le 31 décembre 2022** et **acquittées avant le 10 mars 2023**. De façon plus spécifique, les dépenses admissibles sont :

1. Les honoraires professionnels;
2. Les frais de promotion.

### 1.5 DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes seront considérées comme non admissibles à savoir :

- Les dépenses en immobilisations et d'amortissement;
- Les dépenses facturées en dehors du Québec;
- Les commandites;
- Les dépenses engagées avant la date d'acceptation du projet;
- Les taxes de vente remboursables;
- Le service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou montant déboursé à titre de capital.

### 1.6 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

1. L'entreprise;
2. Description du projet (qualité et pertinence);
3. L'impact pour l'entreprise (résultats attendus/souhaités);
4. La présentation d'un cadre financier réaliste (part de financement des entreprises et des partenaires);
5. La valeur ajoutée du financement provenant de l'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière;
6. L'implication des partenaires et leur apport au projet;
7. Échéancier (phases du projet);
8. L'impact sur le milieu (retombées et effets structurants);
9. Cohérence avec les priorités de l'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière.

### 1.7 MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Un demandeur admissible peut obtenir une **aide financière maximale de 50% des dépenses admissibles (avant taxes) jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par demandeur** relativement à un projet admissible portant sur l'innovation. Afin que le demandeur soit éligible à l'aide financière, il doit respecter les modalités suivantes :

1. Compléter le formulaire de demande et le faire parvenir à l'adresse courriel [jfdupuis@lanaudiere-economique.org](mailto:jfdupuis@lanaudiere-economique.org) et ce **avant la date du 16 décembre 2022 à midi**;
2. NE PAS ENGAGER DE DÉPENSE AVANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE FAISANT OFFICE DE DATE D'ACCEPTATION (Annexe 1);
3. Toutes les factures des dépenses admissibles de prestataires de services devront être émises au nom de Lanaudière Économique;
4. Le demandeur admissible devra acquitter la totalité des 50% de dépenses admissibles en plus des taxes non remboursables (50%), **avant le 10 mars 2023**, et ce, en un seul versement au nom de Lanaudière Économique;
5. Le cumul des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, incluant l'aide provenant de l'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière, ne peut excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

6. L'appel de projet cessera dès l'épuisement des fonds attirés. Lanaudière Économique appliquera donc la règle du premier arrivé, premier servi. Nous conseillons donc aux personnes intéressées à déposer leur formulaire le plus rapidement possible et de ne pas attendre la date d'échéance.

### 1.8 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide financière sera possible uniquement si toutes les modalités de l'aide financière écrite en 1.7 sont rencontrées. De plus, il sera régi par les modalités suivantes :

- À moins d'avis contraire, le montant de la contribution de l'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière se fera en seul et unique versement à la fin du projet et sera versé aux prestataires de services après la réception et l'analyse favorable du rapport final dûment rempli;
- Le montant de l'aide financière sera ajusté selon le pourcentage de la contribution de l'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière lorsque les dépenses totales seront inférieures à celles prévues au plan de financement indiqué dans le protocole d'entente;
- Le protocole d'entente et le paiement peuvent être résiliés à la date de la réception par Lanaudière Économique d'un avis de résiliation confirmant que la totalité ou une partie des engagements financiers pris par le ou les ministres relativement à l'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière sont invalides conformément à l'article 21 de la Loi sur l'administration financière, RLRQ c A-6.001;
- Advenant le cas d'un délai dans le transfert des sommes à l'Espace d'accélération et de croissance de Lanaudière par le MEI, l'Espace régional d'accélération et de croissance se réserve le droit de retarder le versement de l'aide financière accordée dans le cadre du protocole intervenu.

### 1.9 ÉCHÉANCIERS DE L'APPEL DE PROJETS

1. Le formulaire de demande devra être acheminé avant le 16 décembre 2022.
2. Le protocole d'entente devra être conjointement signé afin d'établir la date d'acceptation.
3. Les dépenses admissibles devront avoir été **engagées avant le 31 décembre 2022** et **acquittées avant le 10 mars 2023**.
4. L'appel de projet cessera dès l'épuisement des fonds attirés. Lanaudière Économique appliquera donc la règle du premier arrivé, premier servi. Nous conseillons donc aux personnes intéressées à déposer leur formulaire le plus rapidement possible et de ne pas attendre la date d'échéance.

### 1.10 QUESTIONS ET ENVOI DU FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour toute question concernant cet appel de projets et/ou déposer une copie électronique du dossier du projet, vous pouvez écrire à :

Jean-François Dupuis : [jfdupuis@lanaudiere-economique.org](mailto:jfdupuis@lanaudiere-economique.org)

L'Espace régional d'accélération et de croissance de Lanaudière est financé par :



#### PARTENAIRES RÉGIONAUX

